Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_200-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	05/12/2025
Date d'affichage de la convocation	05/12/2025
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	16

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Tiphaine Sourdin ; Géraldine Guillaume ; Ludovic Martin ; Dominique Delaunay

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Géraldine Guillaume à Mme Roselyne Médard
De M.Ludovic Martin à M.Serge Vannier

Mme Roselyne MEDARD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2025/12-200 : Objet : Subventions 2026 aux associations extérieures

Rapporteur : Monsieur Pascal Mahé, 3ème Adjoint

- **Associations du Pays de Fougères :**

Vu la nécessité pour la commune de contenir ses dépenses, la commission des finances propose de réserver ses crédits aux associations romagnéennes et de ne pas verser de subventions aux associations « extérieures » dont celles du Pays de Fougères. Il en ira de même pour toutes nouvelles demandes arrivées au cours de l'année 2026.

Associations	Subventions 2026
Asso bibliothèque des hôpitaux de Rennes et sa région	0,00 €
Les Amis de la Résidence « les Charmilles »	0,00 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_200-DE

Associations	Subventions 2026
Amis de Chaudeboeuf	0,00 €
Fougères Ruralité	0,00 €
COCF	0,00 €
A pas de chenille	0,00 €
Team teddy Autisme	0,00 €
Service de remplacement de Fougères	0,00 €
L'outil en main	0,00 €
TOTAL	**0,00 €**

Associations nationales sur le département ou la région :

Vu le contexte budgétaire contraint et la nécessité de limiter les dépenses, la commission des finances préconise de ne pas verser de subventions aux associations extérieures.

Cette proposition vaut également pour les nouvelles demandes, reçues et à venir.

Associations	Subventions 2026
Les Restaurants du cœur	0,00 €
Amicale des donneurs de sang (Fougères)	0,00 €
FNATH	0,00 €
Croix d'Or	0,00 €
Prévention routière	0,00 €
Les foulées de l'espoir	0,00 €
Rêves de clown	0,00 €
Vaincre la mucoviscidose	0,00 €
La Ligue contre le cancer	0,00 €
AFM Téléthon	0,00 €
Handicap services 35	0,00 €
Asso régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	0,00 €
Eau et Rivières	0,00 €
AFSEP	0,00 €
ADAPEI	0,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	0,00 €
ATD Quart monde	0,00 €
Asso des Paralysés de France	0,00 €
SOS Amitié région de Rennes	0,00 €
Vie Espoir 35	0,00 €
France Adot	0,00 €
Secours Catholique	0,00 €
Asso européennes contre les leucodystrophies	0,00 €
Jardiniers de France	0,00 €
Secours populaire	0,00 €
Agriculteurs de Bretagne	0,00 €
Loisirs Pluriel	0,00 €
Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF)- Sapeurs pompiers humanitaires	0,00 €
Club sportif des sourds de Rennes	0,00 €
CIDFF	0,00 €
Planning familial	0,00 €
AAPEDYS	0,00 €
TOTAL	0,00 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_200-DE

Vu l'avis de la commission des finances du 09/12/2025
Après avoir entendu l'exposé et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont quatre pouvoirs par :
16 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Refuse,** vu la nécessité pour la commune de maîtriser ses dépenses, de donner une suite favorable aux demandes des associations ci-dessus listées, ainsi qu'à toutes autres demandes qui surviendraient au cours de l'année 2026.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 15/12/2025
- de la publication :
Le : 15/12/2025
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Roselyne MEDARD

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)